

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 24 Novembre 2022

Délibération n°20221124_04

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 49

Suppléants : 1

Pouvoirs : 14

= **VOTANTS : 64**

- dont « pour » : 64

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : ECONOMIE : fixation des prix de commercialisation des terrains
de la ZAE des Coteaux Sud (Vars)**

Le jeudi 24 novembre 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18/11/2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des Fêtes de RANVILLE-BREUILLAUD.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric
CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU
Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick
CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique
TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques
PINEAU Francine – NAFFRICHOUX Marc – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier
JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne
MARCELIN Céline – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric – DE LUSTRAC Jean-
Marc - LASBUGUES Elisabeth – PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne
GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

- 1-GEOFFRION Olivier pouvoir à COMBAUD Renaud
- 2-KAUD Pascal pouvoir à BORNE Bernard
- 3 CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian
- 4-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier
- 5-THURU Marie-Danièle pouvoir à BOIREAUD Philippe
- 6-HENTRY Jimmy pouvoir à BERTRAND Didier
- 7-CHARRIAUD Sébastien pouvoir à TEILLET Anne
- 8-LACROIX Aurélie pouvoir à PAPILLAUD Sonia
- 9-ETIENNE Murielle pouvoir à CAILLAUD Nadia
- 10-SOURY Christine pouvoir à BOUCHET Éric
- 11-POTEL Maryse pouvoir à CHABAUTY James
- 12-CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth
- 13-MAHÉ Jacques pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Mars
- 14-SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

Absents : FLAUD Yves - PERRON Michelle - LEMAIRE Marie-Claude - VIGNET Aurélie - BOURABIER Jacques -
ROUMAGNE Magalie.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ECONOMIE : fixation des prix de commercialisation des terrains de la ZAE des Coteaux Sud (Vars)

Vu le PLU de Vars approuvé le 20 juin 2014 et modifié le 16 décembre 2021,

Vu la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010 réformant la TVA immobilière applicable aux cessions de lots viabilisés en Zone d'Activité ;

Vu les propositions issues de la commission économique réunie le 17 octobre 2022,

Vu l'avis du bureau communautaire,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie rappelle que la Communauté de communes Cœur de Charente propose de poursuivre sa politique de requalification et d'extension des zones d'activités sur son territoire, afin de répondre à la demande croissante des entreprises pour s'y implanter. A cet effet, elle va aménager des terrains d'une superficie de 42 950 m² situé au sud-ouest de la zone d'activités des Coteaux sur la commune de Vars (Charente) afin d'en permettre l'extension.

Il ajoute que les terrains concernés sont constructibles.

Il indique que la surface cessible est estimée à 42 950 m² et qu'environ 5000 m² sont réservés aux infrastructures indispensables à la viabilisation des lots (voirie, bassin de rétention, espaces verts...).

Monsieur le Vice-Président expose les modalités de calcul du prix de revient des lots.

Il propose de valider le prix de commercialisation à 30€HT/m².

Monsieur le Vice-Président précise qu'avant toute cession, les services de France Domaines seront saisis pour l'estimation des biens à la lumière des prix du marché lors de la cession des lots.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER les prix de commercialisation des lots de la ZAE des Coteaux Sud à Vars au prix de 30 € HT/m² ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches afférentes à la commercialisation des lots ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

